

LA LETTRE DES EMPLOYEURS

Année 2007 - Numéro 579

Date de parution : 14 février 2007 - ISSN 0295-5512

Edito : Pérennité de la Protection Sociale Généralisée, un enjeu pour la prochaine décennie

La Caisse de Prévoyance Sociale - Te Fare Turuutaa - a fêté le 28 septembre 2006 ses 50 ans et à cette occasion une brochure spéciale lui est consacrée, retraçant l'évolution de son organisation et de ses activités au travers de la mise en place progressive d'une couverture sociale sur l'ensemble de la Polynésie française. Le bilan est éloquent et peut se résumer en quelques chiffres clés.

Ainsi, la population couverte par la Protection Sociale Généralisée (PSG) instaurée en 1995 s'établit aujourd'hui à 246.000 ressortissants, soit 96 % de la population, répartis au sein de quatre régimes de couverture sociale, le Régime Général des Salariés (RGS) étant de loin le plus important avec près de 160.000 bénéficiaires. Employant 490 agents à son siège de Tahiti et dans ses 11 antennes réparties sur l'ensemble du pays, la CPS gère un budget annuel de 84 milliards de F CFP financé à 70% par les cotisations versées par les employeurs et les salariés. Les trois quarts de ce budget sont destinés au financement des prestations santé et vieillesse.

Toutefois, les projections dans le temps de ces données et l'évolution de la société polynésienne suscitent d'ores et déjà de profondes inquiétudes quant à la pérennité de la PSG.

En effet, à l'instar de la situation vécue par d'autres pays qui disposent de systèmes généreux de protection sociale, la CPS devra rapidement trouver des remèdes afin d'enrayer la spirale inflationniste des dépenses de la PSG qui en l'espace de 10 ans se sont accrues de plus de 85% pour s'élever à plus de 76 milliards de F CFP. Vieillesse de la population, diminution inquiétante du ratio population active/retraités, augmentation des maladies liées à la surcharge pondérale (1/4 de la population souffre du diabète), soins curatifs de plus en plus longs et coûteux, tels sont les facteurs à l'origine de cette situation. Fin 2005, les administrateurs employeurs du secteur privé siégeant au

conseil d'administration de la CPS avaient déjà tenté d'attirer l'attention sur la nécessité de procéder à une étude sérieuse afin d'éviter l'explosion des dépenses de santé et un recours systématique à l'augmentation des cotisations des salariés et des entreprises. Début février 2007, force est de constater que leurs recommandations ne sont pas prises en compte en référence aux propos tenus par l'actuel président du Conseil d'administration de la CPS pour qui « la gestion de l'hôpital du Taaone va poser de graves problèmes de trésorerie à la CPS en 2008 » et estime nécessaire une contribution financière du Pays mais également un nouvel alourdissement des cotisations des employeurs et des salariés. Face à ce discours, les administrateurs employeurs réitèrent avec force quant à eux leur souhait de voir augmenter leur représentativité au sein du Conseil d'administration afin que celle-ci soit plus en rapport avec les cotisations qu'ils versent au RGS et qui ont représenté plus de 72% du montant total des coti-

sations recouvrées en 2005, soit près de 43 milliards de F CFP. Ils demandent au Gouvernement d'honorer et de maintenir ses engagements. Ils demandent également à ce que la gestion financière de la CPS face état d'une plus grande transparence et à ce titre un contrôle des dépenses révélerait très certainement des dysfonctionnements coûteux à tous points de vue.

Aussi, la pérennisation de la Protection Sociale Généralisée passe d'abord par l'adoption d'un budget de rigueur et par l'optimisation de toutes les ressources de la CPS. Mais elle devra également faire appel à de nouveaux modes de financement ou baisser les taux de prise en charge. Des consensus politiques et sociaux, issus d'un dialogue social dynamique et constructif avec tous les partenaires, devront être trouvés à très court terme.

Faire appel à de nouveaux modes de financement ou baisser les taux de prise en charge

plus en rapport avec les cotisations qu'ils versent au RGS et qui ont représenté plus de 72% du montant total des coti-

sations recouvrées en 2005, soit près de 43 milliards de F CFP. Ils demandent au Gouvernement d'honorer et de maintenir ses engagements. Ils demandent également à ce que la gestion financière de la CPS face état d'une plus grande transparence et à ce titre un contrôle des dépenses révélerait très certainement des dysfonctionnements coûteux à tous points de vue.

Aussi, la pérennisation de la Protection Sociale Généralisée passe d'abord par l'adoption d'un budget de rigueur et par l'optimisation de toutes les ressources de la CPS. Mais elle devra également faire appel à de nouveaux modes de financement ou baisser les taux de prise en charge. Des consensus politiques et sociaux, issus d'un dialogue social dynamique et constructif avec tous les partenaires, devront être trouvés à très court terme.

Jacques BILLON TYRARD
Président

CONSEIL DES ENTREPRISES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES BANQUES
COMITE LOCAL DE
POLYNÉSIE FRANÇAISE

ASSOCIATION DES
TRANSPORTEURS
AERIENS LOCAUX
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



CHAMBRE SYNDICALE
DES ENTREPRENEURS
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



OPCIF
ORGANISATION PROFESSIONNELLE
DU CONSEIL DE L'INTERIM
ET DE LA FORMATION

S.I.P.O.F.
Syndicat des Industriels de la Polynésie Française

SPCA
Syndicat Professionnel des
Concessionnaires Automobiles

SYNDICAT DES
AGENCES MARITIMES
Au long cours
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SYNDICAT DES EMPLOYEURS
DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

UNIMAP
Syndicat professionnel
des accordeurs
de la Polynésie Française
Union des Industriels
de Manutention
de la Polynésie Française

